RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

DES

MONUMENTS HISTORIQUES.

Service du Recensement ca hanuments de la France

sont

ARRÈTÉ.

Education Nationale
Le Ministre de L'EXERCEMENTANT DES L'EXERCEMENT DE L'EXERC

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, dernier paragraphe, la la la 23 Julie 1914.

Vu le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi et spécialement les articles 12 et 31,

Vu l'article 95 de la loi du 26 mars 1927; La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÈTE:

ARTICLE PREMIER.

Ta frade sur la place Chabaneau et les quatre

feçades sur cour de l'Hotel de Ganges, actuellement
Préfecture à Montpellier (Héreult)
appartenant àu département de l'Héreult
inscrit e sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
ART. 2.
Le présent arrèté sera notifié au Préfet du département, pour les
archives de la préfecture, xu maine de la xumxune xkxxxxx et au-
Meire de le Ville de Montpellier -
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

15-484-1927 [10713]

Paris, le 12 NOVE 1944

DES SERVICES PARCOITACTURA

T. S. V. P.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES [Le plan visualisé sur cet extrait est géré Département : HERAULT par le centre des impôts foncier suivant : MONTPELLIER EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Centre administratif CHAPTAL 34953 Commune: MONTPELLIER _____ 34953 MONTPELLIER Cedex 02 Section: HP Feuille: 000 HP 01 Échelle d'origine : 1/500 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 17/06/2014 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection: RGF93CC43 ©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

